

**Date de convocation :**

Le 4 mai 2023

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

31\_2023

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Convention avec le collectif parasites

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

François ERLLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (19) :**

François ERLLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL, Annick CORNELIS

**Ont donné pouvoir (3) :** Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Sabine TROUILLET donne pouvoir Françoise DUPUIITS, Michaël DELATTRE à François ERLLEM

**Excusé (1) :** Sandrine MERCIER

La commune de Landrecies a établi un partenariat avec le Collectif Parasites depuis plusieurs années dans divers domaines :

- L'animation culturelle de la commune à travers l'organisation de temps forts participatifs et d'un eco-festival pluridisciplinaire ;
- La labellisation du Point d'Information à la vie associative de l'association Collectif Parasites par la direction départementale de la cohésion sociale du Nord et la région Hauts de France.
- La création d'un « tiers-lieu numérique » entre la Communauté de Communes du Pays de Mormal, le Collectif Parasites et la Mairie de Landrecies.

Compte tenu du montant proposé de subvention (5 000 €) désormais alloué au Collectif, il convient de préciser par convention avec la commune de Landrecies les conditions de mise en œuvre des différents projets objets de la contribution financière.

François BLAT et Simon BRASSART ne prennent pas part au vote.

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le collectif Parasites pour le versement d'une subvention de 5 000 €